

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la délégation:  
[https://apf-  
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

♦ **Édito ,  
sommaire,  
agenda**

**Pages 2 à 8 :**

♦ **Actualités  
Nationales**  
à la Une :  
simplification  
accessibilité,  
logement, scolarité ;  
brèves nationales

**Pages 9 à 11 :**

♦ **Infos nationales  
APF France  
handicap**  
congrès de juin,  
projet associatif,  
baromètre de la  
confiance...

**Pages 12 à 18 :**

♦ **Infos DD35**  
-hommages  
-opérations ressources  
-CAPFD  
-Groupes Initiatives  
-Arrivées  
-Événements festifs  
-Groupe EPO  
-Agenda des sorties  
et activités ;

**Pages 19 à 22 :**

♦ **Journées  
Découvertes**

♦ **Page portrait**

**Pages 23 et 24 :**

♦ **Culture, loisirs**  
♦ **Divertissement**  
♦ **Infos pratiques.**

**Édito**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

La rentrée est déjà derrière nous et j'espère que, pour tous, elle aura été enrichissante et porteuse de dynamisme après un si bel été ! Notre Délégation a également fait sa rentrée et le travail ne manque pas...

Restons mobilisés et attentifs aux mesures de réforme déjà prises ou annoncées et qui nous concernent directement : l'élan en arrière pour le logement, le bilan plus que décevant des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la découverte du plan de lutte contre la pauvreté, les aléas de la compensation, les lacunes et les dangers qui menacent l'emploi et l'insertion...

D'ores et déjà, des rendez-vous ont été pris avec nos responsables politiques territoriaux, des actions programmées (conférence de presse...) N'hésitez pas à nous rejoindre pour défendre ensemble les revendications portées par notre nouveau projet associatif « Pouvoir choisir, pouvoir agir » !

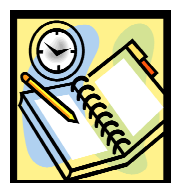
Dans nos projets pour ce dernier trimestre, il y a tout d'abord notre Assemblée Départementale du 5 octobre où sera présenté, en lien avec le projet associatif d'APF France handicap, le Plan d'Actions Départemental, notre feuille de route pour les 5 années à venir. Je vous invite également à vous mobiliser pour que la nouvelle édition de l'opération HandiDon qui a démarré avec la rentrée soit un grand succès. Les ressources sont vitales pour maintenir le dynamisme de notre association et pour permettre à tous nos adhérents de sortir de leur isolement en leur offrant un large panel d'activités et de sorties. Soyons tous acteurs en cette période de rentrée et gardons le cap pour les trimestres à venir !

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

**Ne manquez pas :**

- ♦ A la Une : simplifications administratives, accessibilité et logement (p.2 et s.)
- ♦ Le congrès de Montpellier et le nouveau projet associatif (p 9 et 10)
- ♦ L'agenda de l'automne (p. 18)





## ● Plus simple la vie : c'est pour quand ?

Le rapport Taquet, « Plus simple la vie », a été rendu public le 28 mai dernier. Son objectif est d'apporter des réponses dans 3 domaines :

Comment simplifier les démarches des personnes handicapées ? Comment créer l'accompagnement nécessaire pour éviter les ruptures de parcours ?

Comment garantir une égalité de traitement, une égalité des chances pour l'ensemble des citoyens ?

Comment articuler les différents acteurs (État, département, MDPH, CNSA) ?

Parmi les 113 propositions de ce rapport :

- simplifier et raccourcir les démarches administratives, par exemple, en finir avec la justification permanente du handicap, offrir une information claire et sûre et des services personnalisés...
- élargir le périmètre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) aux activités domestiques, à la parentalité...
- recentrer les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sur leurs fonctions d'accompagnement et de conseil ;

- attribuer des droits aux élèves handicapés par cycles d'apprentissage, renouvellement automatique des droits...

Certaines mesures devraient être rapidement mises en œuvre (par exemple, celles relatives aux démarches administratives).

Une synthèse de ce rapport est consultable sur le site de la Délégation : <https://apf-francehandicap35.org/>

## ● Simplifications : à quoi ça sert ?

Dans le cadre du projet de dématérialisation et de simplification des procédures administratives, la délégation ministérielle à l'accessibilité propose depuis juin 2 procédures dématérialisées :

- l'attestation d'accessibilité pour les ERP conformes à la réglementation, quelle que soit la catégorie, prévue à l'article R. 111-19-33 du code de la construction et de

### Positions et actions d'APF France handicap

APF France Handicap a salué ce rapport dont un certain nombre de propositions visent à simplifier les démarches d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches. Par contre, si l'enjeu de cette mission est de « rendre effectifs les droits existants », notre association revendique également la création de nouveaux droits : revenu d'existence, droit à compensation universel, risque autonomie... conformément aux droits fondamentaux internationaux. Elle déplore enfin le peu de propositions quant à l'accès aux soins et émet des fortes réserves sur certaines propositions.

l'habitation ; <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-d-accessibilite-erp-siret>

- l'attestation d'achèvement des travaux dans le cadre d'un Ad'AP pour un ERP quelle que soit sa catégorie prévue à l'article D.111-19-46 du code de la construction et de l'habitation ; <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-achevement-travaux-erp-a-siret>



● **Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)  
le point au 1er juin 2018**

*Il y aurait en France un peu plus d'un million d'ERP (commerces de proximité, cabinets médicaux, restaurants...). Le 1/3 d'entre eux étaient accessibles dès leur construction ; il restait donc à rendre accessibles les 2/3 des établissements restants : c'est l'objectif du dispositif des Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) qui a fêté son 3ème anniversaire fin septembre 2018.*

Le gouvernement publie un suivi des Ad'AP<sup>1</sup>. Selon ce bilan, le nombre total de dossiers d'Ad'AP enregistrés en France au 1er juin 2018 était de 237 000, ce qui correspond à la mise en accessibilité de 670 000 ERP.

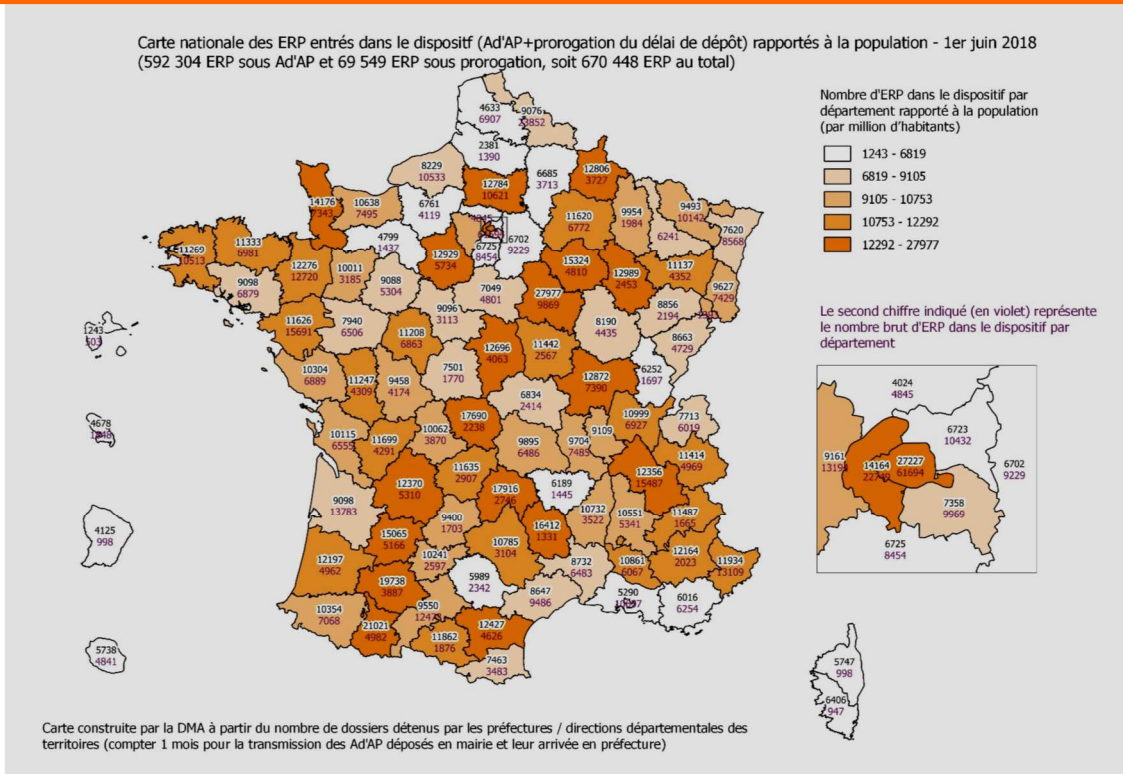
Avec ses 3 272 dossiers d'Ad'AP (et ses 12 720 ERP concernés), l'Ille-et-Vilaine se situerait plutôt vers le

haut du tableau. Sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, on peut consulter la liste des établissements qui se sont déclarés accessibles ou qui ont déposé un dossier de mise en accessibilité de leur établissement. Il faut s'armer pour cela de beaucoup de courage ; mais on finit par y arriver<sup>2</sup> !,

Le service de l'État qui s'occupe de vérifier les dossiers Ad'AP est la Direction Départementale des Territoires (DDTM) ; le correspondant accessibilité est M. Étienne DUCROS Téléphone 02 90 02 33 09 [mail: ddtm-sehcv-uvc-upc-accessibilite@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-sehcv-uvc-upc-accessibilite@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Une enquête de terrain inédite**

Le conseil APF France handicap de région des Pays de la Loire a mené une enquête en Pays de Loire, d'octobre 2017 à avril 2018, auprès de 442 commerces et services afin de contrôler sur place leur accessibilité réelle. Dans les faits, 86 % des établissements qui se sont déclarés accessibles conformément à la réglementation ne le sont pas : 12 % sont totalement inaccessibles et 74 % difficilement.



1. Voir sur le site : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee>  
 2. <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/> : aller dans l'onglet « politiques-publiques » ; choisir la sous rubrique « Aménagement du territoire, construction, logement » ; dans le pavé « bâtiment et construction », choisir « bâtiment et accessibilité » ; cliquer sur le pavé « accessibilité des établissements recevant du public » ; et pour finir cliquer sur : « suivi des établissements recevant du public ». Vous êtes arrivé !

**• Loi Élan : l'accessibilité des logements neufs remise en question !**

La Fédération Française du Bâtiment préconisait, dès 2013, de se contenter d'un quota de 10 % de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite dans les constructions neuves. Elle en rêvait, le gouvernement l'a fait dans la loi ELAN !

**De nombreuses voix s'élèvent** pour dénoncer cette grave régression. À commencer par le défenseur des droits : les dispositions de la loi Élan sont selon lui « *de nature à porter atteinte aux droits des personnes handicapées* ».

**La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme** s'est de la même façon inquiétée de ce projet de loi : « *Cette mesure est de nature à contrevenir directement au principe du choix du lieu de résidence énoncé par l'article 19 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.* »

**Jusqu'au conseil de l'Europe** qui s'oppose à la proposition d'abaisser la norme en vigueur telle qu'elle résulte de la loi de 2005. La commissaire aux droits de l'Homme souligne que « *c'est une question d'égalité et de dignité. Cela permettrait au législateur de signifier clairement que l'inclusion des personnes en situation de handicap lui importe.* »

**Les associations de personnes handicapées** (APF France handicap, GIHP) se sont de leur côté regroupées avec des associations professionnelles d'architecte au sein du collectif « *Ambition Logement* » pour réclamer l'abrogation pure et simple de cette disposition. Nous tenons à notre liberté

fondamentale d'aller et venir et nous avons, mais aussi, le droit de rendre visite à nos proches et à nos amis.

**La partie n'est pas perdue** : de grandes villes et agglomérations (Paris, Nantes) ont d'ores et déjà décidé qu'elles continueront à construire des logements sociaux 100 % accessibles ; l'agglomération nantaise entend même imposer cette règle au parc privé sous maîtrise publique. À nous de faire bouger les choses dans ce sens près de chez nous.

**• Mobilisons – nous !**

Notre forte mobilisation médiatique a déjà permis de réveiller les consciences. Les sénateurs ont proposé de porter à 30 % la proportion de logements directement accessibles. Il est également question d'équiper les immeubles d'un ascenseur dès le 3ème étage (au lieu de 4 actuellement). Mais rien n'est encore fait. Il faut maintenant provoquer la saisine du conseil constitutionnel pour qu'il censure l'article 18 du

projet de loi aux motifs de la rupture d'égalité des citoyens devant la loi et d'irrespect de la convention internationale des droits des personnes handicapées. Pour cela, il nous faut encore convaincre 60 parlementaires !

**Notre délégation a, quant à elle, lors de la journée de mobilisation du 26 septembre dernier, organisé une conférence de presse bien relayée par les médias locaux et**



**sollicité une rencontre avec Mme la maire de Rennes pour lui demander d'appliquer, à l'instar de Paris, Nantes et Le Mans, le 100 % de logements accessibles.**



## Ensemble, vers une école inclusive !

Au cours de l'été, différents rapports ministériels et une conférence de presse commune des ministres de l'éducation nationale et de la solidarité et de la santé ont présenté les perspectives d'évolution de l'école inclusive.

### Un développement du pôle des « enseignants ressources »

chargés d'élaborer et mettre en œuvre des formations à l'intention des enseignants recevant des élèves en situation de handicap.

### Un allègement de la charge de travail des enseignants référents

par la création de postes. L'enseignant référent est chargé de mettre en œuvre et de suivre le Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés de son secteur. Il anime l'équipe de suivi de la scolarisation. Il fait le lien entre les familles, l'équipe

éducative et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

### Le développement des établissements et services médico-sociaux

sera conditionné à la coopération avec l'école, à la création d'Ulis lycées, d'unités d'enseignement, etc.

### Vers une limitation du nombre d'AVS

(auxiliaires de vie scolaire) ? Par l'attribution d'un nombre fermé d'AVS à un établissement ou à une circonscription chargée de mettre en œuvre l'accompagnement.

### Un groupe de travail national pour améliorer les conditions d'aménagement des examens.

Beaucoup de difficultés sont en effet constatées : croissance des demandes, difficultés d'organisation, mauvaise prise en compte des besoins, disparités selon les endroits, etc. On ira donc vers des améliorations comme la mise en place d'un formulaire unique, une simplification du contenu du dossier et de son renouvellement, etc.

### Activités périscolaires

La cour administrative d'appel de Nantes a condamné, cet été, l'Éducation Nationale à fournir et à payer les heures d'assistance aux élèves handicapés dans le cadre d'activités périscolaires au motif que « les missions des accompagnants des élèves en situation de handicap s'étendent au-delà du seul temps scolaire » et que l'État devait en supporter la charge.

### Des difficultés pour l'accueil d'un élève en situation de handicap ?

N'hésitez pas à contacter la cellule d'écoute Aide-Handicap-École mise en place par le ministère de l'Éducation nationale au **0800 730 123** du lundi au vendredi, de 9h à 17h et toujours à l'adresse internet suivante : [aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr) Vous pouvez également demander l'aide de la Délégation Contact : 02 99 84 26 66.

### Le Plan mercredi pour un accueil périscolaire de qualité.

Il s'agit notamment d'«assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants, en particulier des enfants en situation de handicap.» Les collectivités qui s'engageront dans ce plan bénéficieront d'un soutien financier (1€ par heure et par enfant au lieu de 0,54€ par heure actuellement).

### Petite enfance

Un rapport du Haut Conseil à la Famille, l'Enfance et personnes Âgées (HCFEA) : « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille ». On y trouve **42 propositions** intéressantes pour favoriser l'accueil des enfants handicapés chez les assistantes maternelles, dans les crèches et les garderies et à l'école

maternelle.

Il ne reste plus qu'à concrétiser ces propositions...

Les structures petite enfance qui accueilleront des enfants en situation de handicap bénéficieront d'un **bonus « handicap »** (jusqu'à 1.300 euros par place par an selon le pourcentage d'enfants handicapés accueillis).





## ● ÉDUCATION

### ●● Rentrée scolaire : pas pour tous...

Le Collectif Citoyen Handicap a comptabilisé 750 élèves effectuant leur rentrée sans l'auxiliaire de vie scolaire accordé par leur Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ce chiffre, est bien inférieur à la réalité, car il ne résulte que des seules situations signalées par des parents au Collectif. Par ailleurs, on estime le nombre d'enfants handicapés déscolarisés à plusieurs milliers en déplorant l'absence de chiffres officiels, faute de recensement gouvernemental des personnes laissées sans solution.



## ● ACCESSIBILITÉ

### ●● Transports : réforme ferroviaire et le train du futur

#### Réforme ferroviaire.

Le projet de loi de réforme du réseau de chemin de fer et de la SNCF ouvre le secteur ferroviaire à des sociétés privées qui devront proposer aux voyageurs handicapés les mêmes tarifs sociaux que la SNCF. La société SNCF Réseau a notamment comme mission la coordination des acteurs pour la mise en accessibilité du système de transport ferroviaire national aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

#### Les TGV du futur :

La SNCF a signé fin juillet un contrat d'achat de 100 rames de Trains à Grande Vitesse nouvelle génération. De type Duplex (à étage), elles contiendront 20% de voyageurs en plus, tout en assurant à ceux en fauteuil roulant "une circulation à bord et un accès aux places en toute autonomie grâce à une plateforme rotative et élévatrice". 3 associations de personnes handicapées dont APF France handicap, ont été consultées. La mise en service des 100



nouvelles rames serait échelonnée sur une dizaine d'années, à partir de 2023.



L'opérateur téléphonique Orange a annoncé l'arrêt, à compter du 15 novembre prochain, de la vente d'abonnements au téléphone fixe classique. Seuls seront commercialisés des

### ●● Communications : des services téléphoniques plus accessibles et fin du téléphone fixe...

abonnements passant par une box de connexion par ADSL ou fibre optique, les futurs abonnés pouvant opter pour une offre "voix seule" sans Internet ni télévision. Cette nouvelle offre d'abonnement permettra, sous certaines conditions, de bénéficier de la Réduction Sociale Téléphonique. Pour les anciens abonnés, l'opérateur étalera le transfert de 2023 à 2029.

Par ailleurs, un pas supplémentaire dans l'accès des services téléphoniques aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles et aphasiques vient d'être fait qui oblige les opérateurs télécoms à fournir, à compter d'octobre 2018 et sans surcoût, un service de traduction simultanée écrite et visuelle. Infos sur le site : [www.arpec.fr](http://www.arpec.fr).



## ● POLITIQUE DU HANDICAP

### ●● Citoyenneté des personnes sous tutelle ; le Comité d'Entente pose des conditions.

Le Comité d'Entente des organisations représentatives de personnes handicapées (dont APF France handicap) a salué l'annonce du Président de la République, devant le congrès le 9 juillet dernier, de rendre leur citoyenneté pleine et entière aux personnes en situation de handicap en tutelle. Il attend la mise en œuvre de cette mesure pour les prochaines élections européennes.

Il demande également que la possibilité soit laissée aux personnes en tutelle de donner procuration comme tout autre citoyen. Cependant, cette procuration qui devra obtenir l'accord du juge des tutelles, procédure dont la longue durée (3 à 8 mois) est incompatible avec la période d'organisation d'un scrutin. Il est donc à craindre que les personnes privées de leur droit de

vote ne le retrouve pas pour la prochaine échéance, l'élection au Parlement Européen de mai 2019.



### ●● Droits - Pas de handicap dans la Constitution.



Dans le projet de loi de réforme de la Constitution débattue en juillet dernier à l'Assemblée Nationale, la majorité gouvernementale a rejeté plusieurs amendements introduisant la

lutte contre les discriminations du fait du handicap et la fin effective des obstacles à la mobilité des personnes à la mobilité réduite. Ces amendements visaient à garantir constitutionnellement la lutte contre les discriminations, notamment celles fondées sur la situation de handicap et auraient inscrits

l'accessibilité du fait du handicap parmi les principes supérieurs du droit français. La rapporteur du texte a estimé que les principes généraux d'égalité et de non-discrimination affirmés par la Constitution suffisaient à garantir les droits des personnes en situation de handicap.

## ● AIDES TECHNIQUES

### ●● Matériel et aides techniques d'occasion

La secrétaire d'État chargée de la Transition écologique et solidaire a encouragé le recyclage des aides techniques et équipements payés par la Sécurité Sociale afin d'alimenter un circuit de revente. Elle a déclaré : « Le réemploi du matériel pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées est une question cruciale, portée par le réseau Envie, devenu une société nationale *Envie Autonomie* .

C'est un élément essentiel de la lutte contre les inégalités sociales, bénéfique pour l'emploi et la planète. Nous voulons reprendre ces principes innovants et aller plus loin, notamment pour que le système de santé ne distribue plus systématiquement du matériel neuf : lorsqu'il est pris en charge totalement ou partiellement, ce matériel devrait être restituable.



Cela favoriserait aussi l'emploi par l'insertion et la rénovation du matériel ». La création d'un marché de l'occasion des aides techniques nécessite toutefois des aménagements législatifs et réglementaires.



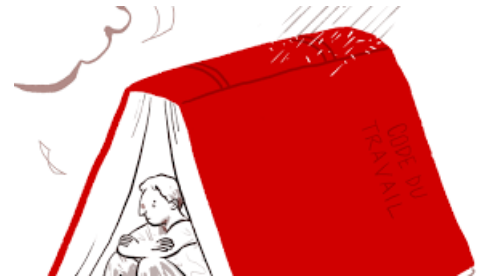
## ● EMPLOI

### ●● Réforme par ordonnance de l'emploi et de la formation

Parmi les mesures du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (adoptée cet été par le parlement) : la simplification de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés par le calcul du quota sur l'ensemble de l'effectif d'une entreprise même très importante (le quota de 6 % est maintenu pour une période de 5 ans puis sera révisable et les contributions des employeurs seront gérées par l'URSSAF et non plus par l'AGEFIPH), la suppression du recours aux Entreprises Adaptées et

aux Établissements et Services d'Aide par le Travail pour remplir une partie de l'obligation notamment par la mise à disposition de travailleurs, le déplaçonnement de la comptabilisation de salariés handicapés en intérim, la valorisation de l'emploi de seniors handicapés mais la suppression du critère de "lourdeur du handicap", la limitation à 6 ans des accords d'entreprise, la déductibilité de la contribution au titre de l'impôt sur les sociétés, l'établissement par les branches professionnelles

des emplois exclus de l'obligation.



*Début septembre, le conseil constitutionnel a censuré le fait, pour le gouvernement, de prendre ces mesures par ordonnance. Ce dernier devra donc repasser par le Parlement pour procéder à cette réforme, en précisant ses intentions.*

### ●● Devenir des Entreprises Adaptées...



Plusieurs associations dont APF France handicap ont signé avec les ministres

concernés, en juillet dernier, un engagement national en faveur des Entreprises Adaptées (EA). Il prévoit le doublement d'ici la fin 2022 du nombre de travailleurs des 800 EA, porté alors à 80 000 ; L'accord porte également

sur la mixité et la diversité des salariés, la refonte des aides, le développement de contrats précaires (Contrat à Durée Déterminée et intérim). Une convention devrait préciser prochainement cette réforme notamment sur son financement.

### ●● Vie autonome : les règles à la française !

L'Assemblée Nationale a définitivement adopté le projet de loi "pour un État au service d'une société de confiance". Son article 53 autorise l'expérimentation pendant 3 ans d'un système d'aide à domicile en substituant aux aidants familiaux (dans le cadre du droit au répit) des intervenants professionnels.

Ces derniers devront travailler pendant 5 jours d'affilée sans repos ni horaire maximum, en dérogeant aux règles du droit du travail.





**• Retour sur le congrès de Montpellier les 21, 22 et 23 juin 2018**

Alain Rochon, Pascale Ribes, Jacky Decobert

**En avion tout le monde !**

À l'aéroport de Nantes, ce mercredi 20 juin, nous sommes nombreux de notre région à nous envoler pour le congrès de Montpellier : des membres du bureau régional, des directeurs et des directrices de services ou d'établissement, les deux directrices de territoire (Cécile Cottebrune-Desbats et Haude Vern) et bien sûr les militants venus en nombre.

Après un agréable voyage en avion, nous avons découvert notre hôtel, très accessible, et son personnel accueillant, et avons fini ensemble notre soirée dans un restaurant autour d'un plat typique de la région.

**Nouveau nom, nouveau projet...**

Le 42<sup>e</sup> congrès de notre association s'est ouvert le 21 juin vers 15 h sous le nouveau nom d' « APF France Handicap ». Pour accueillir les 1500 participants, plusieurs personnalités sont intervenues : Alain Rochon, notre président, la représentante régionale, Noëlle Mary-Llopis et des notables de la Région Occitanie.

S'en est suivie la présentation du nouveau projet de notre association

« Pouvoir d'agir, pouvoir choisir », fruit d'une longue démarche de préparation au cours de laquelle tous les acteurs d'APF France handicap ont pu apporter leur contribution avec le soutien, dans chaque région, des ambassadeurs du projet. Cette dynamique de co-construction a permis d'impulser un nouvel élan dans notre association. Ce projet a été adopté par le congrès à une quasi unanimité des votes. En fin de journée, les travaux de l'observatoire de la démocratie au sein d'APF France Handicap ont été présentés.

**Des ateliers coopératifs et une table ronde**

La matinée du 22 juin a regroupé les congressistes en petits groupes pour réfléchir et échanger sur l'un des thèmes proposés : la vie dans mon environnement, le bien être dans ma vie, les activités tout au long de ma vie. À partir d'une situation personnelle, nous devons réfléchir sur les points forts et les points faibles de cette situation. La synthèse des travaux de ces ateliers a été restituée en début d'après-midi.

Une table ronde a ensuite réuni Jacques Toubon, défenseur des droits, Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA<sup>1</sup> et de Patrick Doutreligne, président UNIOPSS<sup>2</sup>, autour du thème « Regards sur la politique du handicap et implications de la société civile dans la défense et la promotion des droits ». Cette table ronde a permis de pointer les difficultés des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne, les reculs qui se font sentir pour l'accès au logement (Loi ELAN), pour l'évaluation des besoins et la mise en œuvre de la compensation dans le respect du projet de vie. Le défenseur des droits a rappelé l'importance de l'application de la loi 2005 et de la convention de l'ONU de 2006.



Patrick Aubry Représentant départemental APF France Handicap 35 au cours d'un atelier

Le grand témoin, Jean-Claude Ameisen, a permis de prendre un peu de hauteur par rapport aux différents thèmes abordés : la société inclusive, le respect des droits des personnes en situation de handicap, l'accès réel aux droits, etc..



• **Retour sur le congrès de Montpellier les 21, 22 et 23 juin 2018 (suite)**

**Une ministre interpellée**

Notre Président, Alain Rochon, a demandé à Sophie Cluzel, secrétaire d'État aux personnes handicapées, de revoir la loi ELAN qui limite l'accès au logement accessible ; il lui a rappelé qu'on attendait toujours la mise en œuvre indispensable du fonds d'investissement pour l'accessibilité universelle promise depuis si longtemps ; il a salué la démarche d'Adrien Taquet visant, par ses propositions, à simplifier

les démarches administratives pour les personnes en situation de handicap ; il a rappelé que les efforts restent à poursuivre pour que chacun ait un accès réel aux soins ; il a expliqué que l'ambition d'une société inclusive ne signifiait pas la fin d'une offre de service à la hauteur des besoins des personnes. Dans son intervention, Sophie Cluzel a souligné qu'elle prenait bonne note des remarques et revendications qui venaient

de lui être présentées sans pour autant apporter aucun élément de réponse pouvant nous rassurer.

**Un retour chaotique**

Le retour du congrès, le 23 juin, n'a pas été un long fleuve tranquille : au dernier moment nous avons été informés qu'une grève nous empêchait de revenir en avion. Merci à Cécile et Haude d'avoir tout mis en œuvre pour trouver une solution de substitution ; merci aux directeurs qui ont donné un coup de main pour nous aider à monter dans le train malgré nos valises sous les yeux.

Patrick AUBRY

La totalité des vidéos du congrès sont à voir sur <http://congres.blogs.apf.asso.fr/>

Pascal Royer élu département APF France Handicap 35 au cours d'un atelier



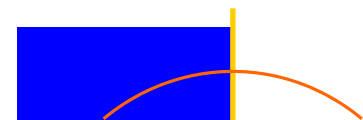
• **Le nouveau projet associatif d'APF France handicap :**

*Lors du congrès de Montpellier, APF France handicap a adopté à une très large majorité le projet qui doit guider son action pour les prochaines années*



Dans ce projet, APF France handicap entend agir pour rendre effectif l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap dans une société inclusive et solidaire. Cet objectif suppose une ouverture vers l'extérieur sur autres acteurs de la vie citoyenne quand ceux-ci rencontrent nos préoccupations. Cet objectif suppose également en interne une évolution des établissements et services d'APF France handicap pour permettre à ses usagers de

développer leur autonomie et leur liberté de choix dans leur mode de vie. Ces ambitions ne pourront se réaliser sans un renforcement du dynamisme de notre association : c'est pourquoi chacun des acteurs de l'association sera régulièrement appelé à donner son avis sur le projet associatif, à évaluer comment il est mis en œuvre ; c'est la condition pour que les objectifs se réalisent et que notre projet reste bien vivant.



**Pouvoir choisir,  
Pouvoir agir !**



**/ APF France handicap**

● **Baromètre France handicap de la confiance**



**Une enquête** Ifop en ligne a été lancée en mai et juin dernier pour connaître l'opinion des citoyennes et citoyens en situation de handicap et de leurs proches sur la politique menée, un an après l'élection présidentielle.

**Le résultat est sans appel :** entre révolte et défiance, le constat est sévère pour l'action gouvernementale et présidentielle.

69 % des personnes interrogées se déclarent révoltées face à la situation économique et sociale actuelle en France.

83 % n'ont pas confiance dans la politique pour améliorer l'accessibilité des lieux publics et des transports ;

88 % n'ont pas confiance pour l'accessibilité au logement ;

90 % jugent insuffisante la réforme de l'AAH et demandent en priorité les ressources nécessaires pour sortir de la précarité et le financement des aides humaines et matérielles liées au handicap.

● **Lancement du Blog RePairs aidants**



RePairs Aidants et une action de sensibilisations et de formations à destination des parents, conjoints, frères, soeurs... qui apportent de l'aide à un proche en situation de handicap.

Pour découvrir, connaître, informer, participer, partager, s'inscrire aux sessions... l'action RePairs Aidants a ouvert un blog : <http://repairsaidants.fr>.

Le 2nd numéro de la lettre d'informations « Point de RePairs » consacré à la notion d'aidant familial est paru. Il est consultable à la Délégation ou par Internet.

*Une tout autre école est possible !*

**Polyhandicap et scolarité**

La prochaine journée régionale du groupe Polyhandicap de Bretagne aura lieu le jeudi 15 novembre 2018 (de 9h30 à 16h30), à Plérin (22) sur le thème

**"Être élève pour un enfant polyhandicapé, c'est possible, mais comment ?"**

Contact : [gpbretagne@gmail.com](mailto:gpbretagne@gmail.com) ; Informations complètes sur le site [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org).

**Campagnes APF France Handicap sur Radio-France**

**Du 21 au 27 juillet et du 21 au 25 août** derniers des spots radios ont été diffusés sur Radio-France pour faire connaître notre association et lancer un appel aux dons et aux legs.

**En octobre** Une nouvelle campagne de notoriété est lancée avec pour objectif d'asseoir notre nouveau nom et développer la notoriété de l'association.





## / ACTEURS

### • Jean-Luc Trosseille nous a quittés...



Nous avons appris dernièrement le décès de Jean-Luc. Beaucoup de militant(es) et de salarié(es) d'APF France handicap ont eu l'occasion de croiser Jean-Luc au cours de sa vie professionnelle. Nous l'avons en effet connu comme directeur du Foyer APF-Handas à Chartres-de-Bretagne :

avec son équipe, Jean-Luc a mis son engagement et sa conviction pour faire vivre ce foyer d'accueil pour enfants et jeunes polyhandicapés, attendu depuis si longtemps.

À l'époque de son ouverture (1994), l'établissement a d'abord fonctionné dans des locaux provisoires avant de rejoindre les locaux que nous connaissons actuellement et les capacités d'accueil étaient moitié moindres qu'aujourd'hui. Jean-Luc accompagne donc la mise en

place et le développement de cet Institut. C'est également lui qui a porté le projet du FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) « Castel Hand » de Noyal Chatillon. Par la suite, Jean-Luc a relevé un deuxième défi quand il a endossé la fonction de Directeur Régional ; cette fonction prenait alors une dimension nouvelle au sein de l'APF, en particulier avec la mise en place des CAPFR (Conseil APF de Région) ; il fallait alors construire beaucoup de choses spécialement pour faire vivre une dimension régionale au sein du mouvement et pour l'accompagnement et la formation des élus ; ce qui bien sûr n'a pu se faire sans un surcroît d'énergie.

Tous ceux qui ont croisé Jean-Luc un jour ou l'autre garderont de lui le souvenir d'un militant dans l'âme, convainquant et convaincu, travailleur acharné, qui mettait toute son énergie au service de la cause qu'il défendait, le souvenir également d'un homme chaleureux, aimant la vie, toujours prêt au partage.

Nous avons également appris avec tristesse le décès de 2 autres amies :

- **M-Françoise LENFANT** bénévole depuis plus de 20 ans à la Délégation. Elle était très impliquée dans l'organisation de nos braderies : tri hebdomadaire, diffusion de la communication de celles-ci, présence sur le stand friperie le jour J. Marie-Françoise était également très impliquée dans l'opération des brioches de l'amitié où elle mettait elle aussi toute son énergie dans la vente au profit de nos associations organisatrices.

- **Fabienne ZAMA**, adhérente de longue date à la Délégation 35. Elle s'était engagée il y a quelques années dans le Conseil Départemental. Après plusieurs années passées à Cholet elle venait de revenir sur Rennes avec l'intention de s'impliquer dans les actions de la Délégation 35.

Toutes nos pensées vont à leurs familles.



### Représenter APF France handicap

La Délégation rappelle et précise que pour représenter APF France handicap (auprès des mairies par exemple), il faut être adhérent et avoir été nommé par le CAPFD (Conseil APF de Département). Lorsque vous êtes sollicité pour siéger, au nom d'APF France handicap, au sein d'une collectivité ou d'une instance départementale ou locale, vous devez préalablement informer la Délégation et obtenir la confirmation de votre nomination par le CAPFD.



## • **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

### •• **HandiDon 2018**

Comme annoncé dans le précédent Handizou, la 5<sup>ème</sup> édition de l'opération HANDIDON a démarré depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une opération de collecte de fonds qui repose sur la remise d'un ticket-don en échange d'un don de 2 €. Trois tirages au sort sont prévus: départemental, régional et national. Ils viendront clore l'opération et offriront de nombreux lots comme une voiture Peugeot 208, un séjour à l'Île Maurice, des séjours à Center Parcs et de bien d'autres lots encore... La mobilisation constante des acteurs APF France handicap autour cette opération reflète l'esprit de solidarité dont sait faire preuve notre réseau (adhérents, bénévoles et salariés), **au profit des délégations.**



**L'argent collecté dans le département d'Ille-et-Vilaine financera** des activités de loisirs qui vous sont proposées, la formation des bénévoles, les actions de sensibilisation à destination du grand public et de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

*Nous comptons à nouveau sur vous pour nous aider à faire de cette opération un succès. Vous recevrez (ou venez de recevoir) un courrier à ce sujet. N'hésitez pas à contacter Catherine POULAIN à la Délégation au 02.99.84.26.66 pour de plus amples renseignements. D'avance merci pour votre participation.*

# braderies



### •• **Calendrier des prochaines braderies :**

**Grandes braderies :** livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, Rétro, bijoux  
Dimanche 21 octobre 2018 : halle Martenot à Rennes

**Braderies à thème :** jeux, jouets, bijoux, luminaires, livres  
Samedi 24 novembre 2018 Salle paroissiale Saint Augustin, 10 rue Mirabeau à Rennes

### •• **Bilan de la braderie de Saint-Malo**

La Braderie organisée, le 5 août dernier à Saint Malo, a été cette année encore un succès. Les 60 bénévoles investis dans cette opération ont tout donné, malgré les horaires, la chaleur...

Les résultats sont fidèles à ceux habituels de Saint Malo hormis l'année exceptionnelle en 2015 et chaque stand reste similaire à ce qui a été réalisé chaque année. Le résultat global est de 7 294.70 €. Bravo et surtout merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès que ce soit pour le tri, l'acheminement, la vente, l'achat des produits !

D'ores et déjà, nous vous donnons **rendez-vous Dimanche 21 Octobre pour la braderie organisée Halle Martenot à Rennes.**

Nous comptons sur vous !



**/ ACTIVITES**

● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **Le CAPFD fait sa rentrée, coup d'œil dans le rétroviseur...**

*Le CAPFD (Conseil APF de Département) a fait sa rentrée le 10 septembre dernier avec, entre autres, au programme, la préparation de l'assemblée départementale du 5 octobre, la mobilisation contre la loi Élan, le baromètre de l'accessibilité à Rennes, les prochains rendez-vous politiques... Une rentrée dynamique après une année d'investissements et de mobilisation.*



France handicap, le projet d'actions départemental, la préparation de l'assemblée départementale, les legs, les services à la personne (SAP), les aidants, le changement de nom de notre association, la participation au congrès de Montpellier, les

opérations ressources, du budget de la Délégation, des formations organisées, des rencontres régionales et inter-régionales d'APF France handicap, des actions ou travaux menés en commun avec le Collectif Handicap 35 ou d'autres associations ou partenaires, le dispositif de RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous)...

Le Conseil APF de Département a tenu sa dernière réunion avant la pause estivale le 5 juillet dernier, dans un cadre bucolique (sur l'invitation de Gwénaëlle Chevallier ancienne membre du CAPFD).

La dernière année scolaire, le CAPFD, composé de 11 membres permanents, s'est réuni 10 fois (une fois par mois). Ses principaux axes de travail ont porté sur : les diverses représentations, le projet associatif d'APF

rencontres avec les personnalités politiques, le baromètre de l'accessibilité, la mobilisation contre la loi Élan...

Pour ces travaux, le conseil a pu mettre en place, à l'occasion, un groupe de travail ou un comité de pilotage.

Le CAPFD s'est également tenu régulièrement informé de l'actualité des Groupes Relais, des actions du Groupe Initiatives et du Groupe EPO (Entraide Polio Ouest), du bilan des



● **VERS LE MANDAT 2019/2023**



En juin 2019, auront lieu les élections pour le **renouvellement des membres du Conseil APF de Département (CAPFD)**. Si vous êtes adhérent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et que vous souhaitez vous investir davantage dans notre association, informez-vous dès maintenant auprès de la Délégation sur les modalités de ce scrutin.



## ● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

### ●● **Quel bilan pour le Groupe Initiatives ?**

Le Groupe Initiatives a repris ses activités le 11 septembre dernier. Il se réunit en moyenne une fois par mois ; les prochaines dates de rencontres sont les mardis après-midi 3 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier 2019, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai et le 4 juin pour une journée commune avec les Groupes Relais.



### **Bilan de l'année scolaire écoulée**

Les actions de sensibilisation : bilan globalement positif ; les actions se déroulent bien quel que soit le niveau scolaire, une attention particulière doit être portée vers les écoles primaires (bien choisir le matériel adéquat).  
Points d'améliorations : une meilleure anticipation et articulation avec les établissements scolaires.

La caravane de l'accessibilité : elle poursuit tranquillement sa

route, 12 villes du département ont déjà été visitées (voir le bilan détaillé dans le précédent numéro d'Han'dizou).

Les fêtes du sourire : en mai et juin derniers, 2 fêtes du sourire ont été organisées sur le département d'Ille-et-Vilaine, l'une à Dinard en collaboration avec la Délégation de Loire-Atlantique (voir Ci-dessous) et l'autre à Fougères (voir article dans le précédent numéro d'Han'dizou). Ce fut 2 belles occasions de communication pour notre association.

### **Projets**

Station de nettoyage des fauteuils à la Délégation  
Elle est en cours d'installation à la

Délégation (derrière la cafétéria côté extérieur)  
Ce projet a pu être réalisé grâce au travail commun mené par le SAMS et la Délégation pour un budget de 4 582 €. Le nettoyage se fera par compresseur (sans eau). L'accès à ce service sera réservé aux adhérents moyennant une participation de 5 €.

Organiser des portes ouvertes APF France handicap en collaboration avec les établissements et la Délégation du Morbihan afin de mieux se connaître et de communiquer.  
Projet à construire.

Proposer une réunion commune entre le Groupe Initiatives et les Groupes Relais dans une optique de dynamique et de collaboration.

### ●● **Rencontre avec Mme Cloarec, député de La République En Marche (LREM)**

50 personnes étaient présentes à ce rendez-vous, le 29 juin dernier, dont Patrick Aubry et Jean Yves Le Houëzec du CAPFD (Conseil APF de Département) ainsi que 2 parents du collectif polyhandicap.

L'objet de la rencontre était de consulter les acteurs du secteur du handicap sur des sujets tels que : les conditions de vie, la scolarisation, l'emploi et la formation, le statut des aidants familiaux, les aides et les simplifications administratives. Les ateliers constitués autour de ces thèmes ont dégagé un certain nombre de priorité dont le besoin urgent de réponses adaptées pour les

personnes en situation de polyhandicap. Les participants ont globalement le sentiment d'avoir été entendus ; certains thèmes ont pris beaucoup de temps, comme celui de l'emploi, sans avancée ; certains sujets n'ont pas été abordés pendant les débats (loi Élan par exemple). Une synthèse des échanges est attendue lors d'une prochaine rencontre.





**/ ACTIVITES**

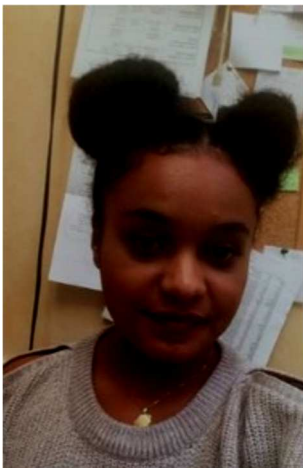
● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **Arrivées**

**Notre nouveau chargé de mission se présente...**

« Bonjour à tous, je suis **Mathieu CAILLEAU**, nouveau chargé de missions au sein de la délégation Ille-et-Vilaine/ Morbihan. Je suis issu d'un cursus universitaire en sociologie et de la formation du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale et me voici aujourd'hui, avec vous, au sein de votre délégation. Mes missions consisteront

à la réalisation de projets sur différentes thématiques (accessibilité, sensibilisation, revendication...), à la création d'actions d'intérêt collectif, de ressources, de communication et la participation à des actions de soutien des acteurs associatifs, notamment les adhérents. N'hésitez pas à venir à ma rencontre lors de votre passage à la délégation. Au plaisir d'échanger avec vous ! »



**Une nouvelle Volontaire en service civique**

**Emma GOUZAUT**, 19 ans, est arrivée début septembre à la Délégation en contrat de service civique. Elle vient en soutien à l'équipe et sera chargée, aux côtés de Stéphanie PIRON, du développement des actions associatives. Elle participera, en particulier, aux activités et aux ateliers... Son engagement est de 12 mois et elle dit avoir hâte de découvrir l'APF à nos côtés tout au long de cette année !

●● **Événements festifs**

**La fête des bénévoles**

Elle s'est déroulée le 28 juin dernier à la Délégation dans une ambiance très festive. Après le discours traditionnel, inauguré pour la 1ère fois pour elle, par notre nouvelle directrice, les participants ont pu entendre, dans leur nouveau répertoire, les chanteurs de l'atelier chorale de la Délégation, avant de se retrouver, sous un soleil éclatant, autour d'un joyeux barbecue. Au menu : brochettes apéritives, galettes-saucisses et pâtisseries aux fruits ! Retour en images...





**• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?****• La fête du sourire à Saint-Malo/Dinard****Une journée festive et solidaire pour changer le regard sur le handicap !**

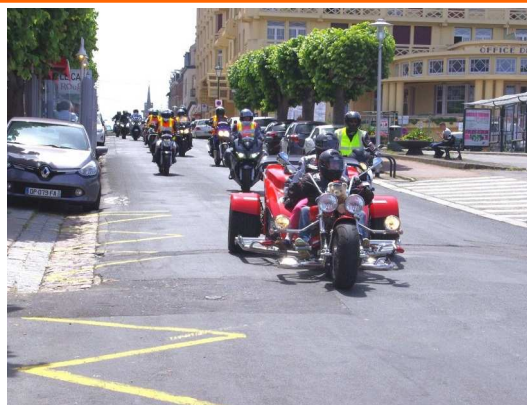
Le dimanche 24 juin dernier a eu lieu la fête du sourire organisée par le Groupe Relais de Saint-Malo et la Délégation de Loire Atlantique. L'événement majeur de cette journée festive et solidaire fut la balade en moto et side-car pour personnes en situation de handicap entre Saint-Nazaire et Dinard.

Un grand convoi de 200 motards qui n'est pas passé inaperçu grâce à nos partenaires de l'Atlantic club de Saint-Nazaire et le Moto-club de Miniac Morvan !

L'arrivée à Dinard vers midi a donné le coup d'envoi à de nombreuses animations musicales et ludiques sur la digue de l'écluse : des groupes de musique et de danse (musique irlandaise, groupe malouin Hibiscus, DJ@, Country...), des promenades en joëlette, braderie de livres, stands divers...

L'objectif de cette journée était de changer le regard sur le handicap en créant une solidarité entre personnes valides et personnes en situation de handicap.

L'argent collecté lors de la fête du Sourire sera utilisé pour développer les actions et les activités proposées à nos adhérents en situation de handicap.

**•• Quelles nouvelles du Groupe EPO ?**

Atelier vélo couché

**entraide Polio Ouest (EPO), une année dynamique,**

Le 26 Juin dernier s'est déroulée la 6<sup>ème</sup> Rencontre Interrégionale « Poliomyélite d'hier et Complications d'aujourd'hui » sur le thème de l'ostéoporose, l'arthrose et l'accompagnement non médicamenteux de la maladie. Une quarantaine de personnes ont suivi avec beaucoup d'intérêt les interventions des professionnels de santé, rhumatologue, psychologue, et participé activement aux ateliers proposés l'après-midi, sophrologie, activités sportives adaptées et vélo couché.

Compte-rendu de réunion sur : [apf-francehandicap35.org/epo-index.php](http://apf-francehandicap35.org/epo-index.php)

Le 20 Septembre, le groupe EPO a profité d'une Journée à Dinan sur le thème « La Rance et ses trésors » sous un soleil généreux. Rendez-vous était donné sur le port, déambulation dans la ville en petit train touristique, déjeuner délicieux à l'auberge des Terre Neuvas, puis balade sur la Rance sur le JAMAN V. Cette journée fut très appréciée par l'ensemble des participants, merci à tous et à bientôt.



Groupe EPO sortie à Dinan septembre 2018



### • Les ateliers

Avec la rentrée, tous les ateliers ont repris leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent poursuivre ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;
- ◆ L'activité vélo couché, un samedi sur 2.



L'atelier écriture et expression est suspendu faute de participants en nombre suffisant ; la mise en place d'un atelier théâtre est en réflexion. Si l'un ou l'autre de ces ateliers vous intéresse, n'hésitez pas à vous informer. Leur poursuite ou leur mise en place dépendra du nombre d'inscrits.

### • Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet automne, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon).



### • Au programme d'octobre !

- **Le 4 octobre :**  
Visite d'un Reptilarium (journée)
- **Le 8 octobre :**  
Journée Char à voile
- **Le 19 octobre :**  
Soirée crêperie
- **Le 25 octobre**  
Repas convivial à la Délégation  
Journée découverte à l'océarium du Croisic.

*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation :  
Stéphanie Piron pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et  
Catherine Poulain pour les opérations ressources.*

### • L'atelier chorale

#### Si on chantait !

L'atelier chorale, mis en place par la Délégation en 2017, a repris ses activités à la rentrée mais reste toujours ouvert à de nouveaux choristes volontaires. Vous aimez chanter pour le plaisir, sans complexe ni prétention ? Alors inscrivez-vous vite, que vous soyez adhérent ou bénévole, auprès de Stéphanie (02 99 26 86 66). Les ateliers se déroulent le jeudi de 14h30 à 16h00 à la Délégation.





## JOURNEE DECOUVERTE DU 31 MAI 2018 DANS LA VALLÉE DES SAINTS À CARNOËT (22)

### Une météo incertaine

Quel temps nous est réservé aujourd'hui ? A l'heure du RV, le ciel est gris et menaçant. Pas grave, nous partons quand même. Après tout, nous sommes des Bretons et rien ne nous fait peur ! Nous nous arrêtons au restaurant « Ty Korn » ou « maison du coin » en breton. Nous y recevons un accueil chaleureux avec des hôtes charmantes qui tentent, comme elles peuvent, d'aider René à placer tout le monde (mission difficile) mais notre chef connaît son affaire !

Le repas est excellent, simple mais copieux, les hôtes ont de l'humour et sont attentionnées. C'est un plaisir ! Mais au moment de partir, c'est la douche froide... Le ciel a ouvert les vannes et nous pouvons chanter « Toute la pluie tombe sur moi ! ». L'averse passée, nous reprenons la route pour aller découvrir la fameuse vallée des Saints.

### Qui a eu cette idée folle ?

Les co-fondateurs de ce site sont un prof de philo à la retraite, un ex-employé de banque et un juriste. Leur idée « Faire mémoire aux contes, mythes et légendes bretonnes » et promouvoir la culture populaire bretonne liée à

ses saints. Ce site est situé à Carnoët, près de Carhaix mais encore dans les Côtes d'Armor sur la colline de Quénéquillec, en altitude (235 m.) avec une vue époustouflante à 360° sur les montagnes Noires et les Monts d'Arrée. Ce projet collectif né en 2008, vise, à terme, à implanter toutes les statues des saints bretons, soit environ 1 000 sculptures monumentales (de 2,5 à 7 m. de haut et jusqu'à 11 tonnes) taillées dans du granit breton. La 100<sup>e</sup> a été dressée en juillet dernier. Elle figure Piran, saint patron de la Cornouaille britannique.

### Sommes-nous bien en Bretagne ?

Nous pensions être en Armorique mais, avec toutes ces statues gigantesques, nous avons l'impression d'être sur l'Ile de Pâques.

Des averses diluviennes viennent, à plusieurs reprises, perturber notre visite et, de fait, écourter notre déambulation parmi les géants de pierre. Toutefois, chacun « bâche » comme il peut et notre guide, imperturbable ou stoïque, nous conte l'histoire de certaines statues.

### Qui sont ces géants de granit ?

Arrêtons-nous juste sur quelques-uns que nous avons pu approcher malgré les averses ; ce sont en majorité des personnages qui, localement, se sont

illustrés lors de l'évangélisation de la Bretagne :

Anne : historiquement nous ne savons rien sur Anne. Les textes qui en parlent sont tous apocryphes et la statue qui la représente ici comporte quelques anachronismes qui font sourire (une bible : Gutenberg arrivera bien après ! Une croix : Jésus n'était pas né...). Sainte Anne ne fait pas, non plus, partie des saints bretons locaux mais sa statue se devait d'être érigée ici tant sa place est grande dans le cœur des bretons.

Yves : ayant vécu au 13<sup>e</sup> siècle, saint Yves ne fait pas partie non plus de la pléiade des saints locaux bretons (dont peu d'ailleurs ont été canonisés). Prêtre, juge et avocat, sa vie exemplaire a conduit à sa canonisation dès le 14<sup>e</sup> siècle. Natif de Tréguier, patron des professionnels de justice, il est également saint patron de la Bretagne et y fait l'objet d'un grand pardon. Sa place dans la vallée des Saints était donc incontournable.



**JOURNEE DECOUVERTE DU 31 MAI 2018****DANS LA VALLÉE DES SAINTS À CARNOET (SUITE)**

Guirec (Kireg) : Il a débarqué à Ploumanac'h au 6<sup>e</sup> siècle. Les jeunes filles venaient planter une aiguille dans le nez du saint dans le but de trouver un mari. En face de sa statue se trouvent les Sept-Iles, au nombre de 5, inhabitables sauf une sur laquelle Guirec aurait vécu en ermite.

Tugdual : fait partie des 7 saints fondateurs des évêchés de Bretagne. Il fondera, avec quelques immigrants bretons, le monastère à Tréguier dont il devient le 1<sup>er</sup> évêque en 532.

Nolwenn : venue de Cornouailles pour rechercher un lieu de solitude pour y mener une vie d'ermite. Le seigneur de Nizan lui fit plusieurs avances insistantes qu'elle refusa toujours. Furieux, il la fit décapiter. Tenant sa tête sous le bras, Nolwenn part à la recherche de sa sépulture. Sur son chemin, 3 gouttes de sang tombent de sa tête et 3 fontaines en jaillissent. Nolwenn plante son bâton dans la terre et il devient aubépine.

Nous repartons sous un ciel gris mais comme des enfants qui en ont plein les yeux avec ces gigantesques statues et toute l'histoire qui les entoure.

**JOURNEE DECOUVERTE DU 28 JUN 2018****AU CHÂTEAU DE SAINTE-SUZANNE (53)****Où allons-nous pour la der des dernes ?**

Pour notre dernier voyage avant les vacances d'été et sous un soleil radieux (les bobs et les casquettes sont de mise, René veille au grain !) nous partons découvrir un petit bijou, niché entre Laval et Le Mans et qui compte, désormais, parmi les plus beaux villages de France. Perchée sur son éperon rocheux, la « Perle du Maine » domine les alentours et étonne les visiteurs. La cité de Sainte-Suzanne conserve un

patrimoine d'une grande diversité et bénéficie d'un environnement naturel préservé.

Pour la pause habituelle du déjeuner, nous sommes accueillis par un couple de restaurateurs qui nous chouchoute et est très attentionné. Comme d'habitude, René nous a choisi un excellent repas, très copieux et très bon. Je pense que, même les gros mangeurs, ont été rassasiés.

**Du Moyen Âge à la révolution :**

Notre visite nous appelle vers le château entouré de douves sèches. Une guide accueillante nous conte l'histoire de ce site dont le

patrimoine nous ramène à la période médiévale particulièrement à la fin du 11<sup>ème</sup> siècle.

Le site est connu pour ses vestiges du Moyen Âge mais des fouilles ont permis d'attester qu'il fut occupé dès le 6<sup>ème</sup> siècle avant J.C. (Âge du fer). Hubert II de Beaumont, Vicomte du Maine, et son château ont résisté aux assauts des troupes de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre qui cherchait à étendre ses possessions. En effet, ce dernier ne parvint pas à prendre la ville et, 3 ans plus tard, il entreprit des pourparlers avec Hubert de Beaumont et la paix revint.



**JOURNEE DECOUVERTE DU 28 JUIN 2018**

**AU CHÂTEAU DE SAINTE-SUZANNE (SUITE)**



Au 14ème siècle survient la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre. En 1425 Sainte Suzanne, incapable de résister à l'artillerie anglaise, fut prise. En 1439 Jean de Bueil la reprit grâce à la trahison d'un soldat anglais. Les remparts de la forteresse gardent les souvenirs de ces 2 conflits puisque c'est à cette occasion que des mâchicoulis, des tours carrées et des bouches à feu furent aménagés.

**Un majestueux donjon :** Il possède 3 niveaux dédiés à des fonctions précises : en bas le stockage (denrées, matériel). L'accès se faisait par le 1<sup>er</sup> étage à l'aide d'un escalier probablement en bois et amovible en cas d'attaque.

Les ouvertures étroites servaient à l'éclairage et à l'aération. Le 1<sup>er</sup> étage, considéré comme « noble » est celui du seigneur qui y recevait ses vassaux, rendait la justice et affichait son pouvoir. La salle du 2<sup>ème</sup> étage, plus haute et plus vaste, était la demeure privée et réservée au seigneur et à sa famille. Au dessus de ce niveau, accessible par une trappe dissimulée, une salle cachée dans l'épaisseur de la maçonnerie et ainsi protégée des incendies, servait sans doute de « salle du trésor » où l'on abritait les objets précieux (documents écrits, pièces d'orfèvrerie).

**À la pointe de l'éperon, une vue imprenable**  
Un escalier permet de monter au sommet du rempart où l'on découvre un superbe panorama qui s'étend sur la vallée de l'Erve et la cité de Sainte-Suzanne. À la fin du 16ème siècle jusqu'à la révolution, Sainte Suzanne est

devenue un relais de l'administration royale pour la justice et la gabelle (impôt sur le sel). Pour mener à bien ses missions, la ville possédait 3 établissements : l'auditoire de justice, la maison du procureur et le grenier à sel. Ce dernier était doté de 3 serrures différentes dont les clefs été détenues par 3 notables différents. Le trésor public était bien gardé !

**Au revoir...**

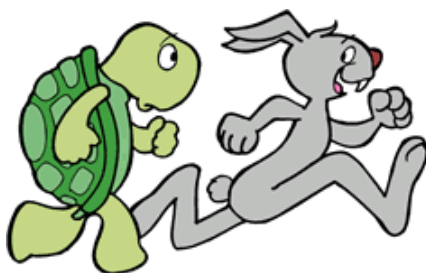
Et voilà, sous un soleil de plomb il est temps de reprendre la route du retour. Une nouvelle journée de bonne humeur, de solidarité se termine avant le repos des grandes vacances.

**Le saviez-vous ?**

On apprend à l'école que, du haut des remparts, les soldats jetaient de l'huile bouillante sur les assaillants... Or, ce n'était pas de l'huile mais de la poix (matière collante constituée à partir de résines et de goudrons).

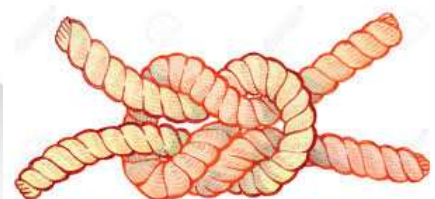
**Rebus de l'automne**

Elles guident les enfants dans la nuit d'Halloween



??

Rapide



Solution du rebus : Lanternes (lent, terre, nœud)

## Portrait d'un révolté au grand cœur : Patrick Guihard « À cœur ouvert, le poing fermé »

« À cœur ouvert, le poing fermé » est le titre du recueil de 90 poésies publié en 2017, à compte d'auteur, par Patrick Guihard, bettonnais de 60 ans, marié et père de 2 enfants et atteint de sclérose en plaques diagnostiquée il y a 30 ans, maladie de plus en plus présente et invalidante. Patrick a parfois des difficultés à s'exprimer.

« Ces textes poétiques, c'est ma façon de m'exprimer, de m'évader, de dire ma révolte contre les injustices du monde d'aujourd'hui, contre la maladie, mais aussi de me rappeler mes propres souvenirs, ma femme Joëlle et mes 2 enfants Boris et Yuna, la Bretagne... »

La poésie est pour lui une arme contre la fatalité et la morosité. « Le bruit du crayon sur le papier me manque » déclare-t-il, « la maladie m'a enlevé ce plaisir et mon inspiration ».

Mais Patrick ne s'apitoie pas sur son sort, « l'avenir est devant, on se bat toujours ! »

Il est possible de commander son recueil par mail :

[broceliande2017@gmail.com](mailto:broceliande2017@gmail.com) (prix de vente 10€).

**Petit extrait du poème qui a donné son titre au recueil.**

C'est déjà révolté d'avance,  
Et à ma manière,  
Que comme une évidence  
J'ai toujours brandi ma bannière,  
Pour un monde plus juste et avisé  
Le cœur ouvert  
Le poing fermé.

(...)  
Qu'il est doux le temps de l'innocence,  
Et celui de l'insouciance,  
Et c'est pour pallier à l'adversité,  
Que je crie  
Le cœur ouvert  
le poing fermé.  
(...)

Et même si la déprime  
Est plus qu'un peu intime,  
Et qu'la guérison ne pointe pas à l'horizon,  
J'voulais quand même vous parler  
À bras ouverts  
Le cœur serré.

(...)  
Oui... c'est révolté d'avance  
Et bien plus depuis,  
Qu'il fasse soleil ou bien pluie,  
Que le chant soit hymne à la joie,  
Ou triste mélodie ;  
Je vis à cœur ouvert  
Le poing fermé.  
(...)



## Simone Veil, celle par qui le handicap est devenu une politique

L'entrée de Simone Veil au Panthéon, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, doit être saluée à de nombreux titres. Nous connaissons tous son combat pour faire reconnaître les droits des femmes et la force de ses convictions pour bâtir une Europe forte et soudée malgré les horreurs vécues dans son enfance. Mais nous rappelons-nous aussi de son engagement pour la cause des personnes handicapées ? C'est elle, en effet, qui a porté et fait adopter, **le 30 juin 1975** (5 mois après la promulgation de la loi Veil légalisant l'avortement),

**la première loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.** Cette loi cadre constituera le socle des politiques sociales du handicap pendant 30 ans. L'assistantat est enfin révolu. Ce texte crée notamment les commissions (Cotorep et CDES) chargées de reconnaître le handicap et d'attribuer les prestations. La question de l'accessibilité émerge enfin. La loi pose également une « obligation nationale d'intégration sociale », une obligation éducative pour les enfants et adolescents, etc.

**Il faudra attendre 30 ans** pour que la 2<sup>de</sup> loi-cadre du 11 février 2005 se préoccupe d'instaurer une politique plus mordante « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Auditionnée en 2002 à ce sujet, Simone Veil expliquera : « La société, beaucoup plus qu'il y a 25 ans [en 1975], a conscience de ses responsabilités et de ses devoirs (...) **Il reste beaucoup à faire.** »



## À LIRE OU À VOIR

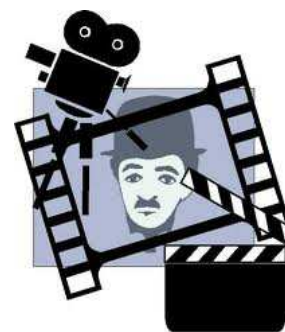


### Roman de l'été : « Une fille comme elle ».

Dans son dernier roman, Marc Lévy fait découvrir à ses lecteurs le microcosme routinier d'un immeuble cosu de la chic 5e avenue de New-York. Là vit avec son père désargenté une jeune femme amputée de jambes à la suite de l'attentat terroriste du marathon de Boston et qui se déplace en fauteuil manuel, entre autres copropriétaires plus ou moins typés. Un roman pour l'été qui n'évite pas les poncifs sur l'acceptation du handicap, les différences sociales et la société new-yorkaise, mais qui se lit facilement. *Une fille comme elle*, par Marc Lévy, Robert Laffont éditeur, 21,50€ en librairies.

### Manga - Perfect World tome 7.

Dans ce 7e volume de la manga Perfect World, on retrouve nos protagonistes confrontés à un tremblement de terre dont l'auteure, Rie Aruga, fait vivre les péripéties dans un récit visuel haletant. Kawana est angoissée par le risque qu'Ayukawa soit seul et isolé, et décide d'aller le retrouver, affrontant les embouteillages et la foule. Ces retrouvailles sur fond de catastrophe vont-elles sonner le moment de la reprise de leur relation ? Ce suspense trouvera son dénouement dans le prochain tome, vers mi-novembre... *Perfect World tome 7*, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,99€ en librairies.



### *Silent Voice*, Un film sur handicap et harcèlement scolaire

*Ce film d'animation japonais est l'adaptation d'un manga à succès d'une dessinatrice, Yoshitoki Oima, sensibilisée à la question du handicap par sa mère (interprète en langue des signes pour les personnes sourdes).*

C'est l'histoire d'une élève victime de moqueries et d'agressions de la part d'un autre élève qui s'en prend à elle en raison de son handicap auditif. L'agresseur se trouve finalement mis à l'écart et en grandissant il cherche à retrouver la jeune fille qu'il a harcelée pour réparer sa faute.

## À DÉGUSTER .....

### Recette de l'automne : Le biscuit au potiron

Pour 8 pers. :

- 1 tasse de beurre ramolli,
- 1 tasse de sucre roux,
- 1 tasse de purée de potiron,
- 2 tasses de farine,
- 1 tasse de raisins secs,
- 2 œufs,
- 1 c. à café d'extrait de vanille,
- 1 c. à café de cannelle,
- 1 sachet de levure,
- ½ c. à café de muscade,
- ½ c. à café de girofle,
- 1 pincée de sel.



Découper la pulpe du potiron en gros cubes et cuire les morceaux dans du lait et de l'eau pendant 15 à 20 min. Réduire le potiron en purée. Dans un récipient, mélanger le beurre ramolli et le sucre puis ajouter les œufs, la vanille et la purée de potiron. Dans un autre récipient, mélanger la farine, la levure, les épices et le sel. Ajouter ensuite au 1er mélange et incorporer les raisins secs. Cuire dans un moule à manqué (ou sur une plaque dans des petits moules individuels en papier jetables) beurré pendant 15 min. à 190°C.



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS – Legs , donations, assurances-vie



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.  
Rejoignez notre famille de cœur!  
Pour plus d'informations, consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org/>  
Ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes –tél: 20 99 84 26 66

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seule face au handicap !

• **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui du 1er trimestre 2019, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 10 décembre 2018.**

• **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 400 exemplaires

• **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune Desbats

• **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud.

**Informations sur ce numéro :**

Cécile Cottebrune Desbats  
**Tel : 02 99 84 26 66**

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

**OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !**

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site Internet [apf.asso.fr](http://apf.asso.fr)

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40381 - 94605 Choisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

**OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :**

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

*Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.*

**1<sup>re</sup> cotation gratuite** pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) **0 €**

**1<sup>re</sup> cotation gratuite** pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) **0 €**

**Abonnement d'1 an** au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) **€**

**J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

**TOTAL de mon règlement :** **€**

\* ancrantement au même foyer fiscal

tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

M<sup>me</sup>  M. Nom.....

Prénom.....

N° ..... Rue.....

CP ..... Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.